

DECISION DU PRESIDENT N° : 2025 - 079

Objet : FINALISATION DU PROGRAMME D'OPÉRATION D'UNE AIRE DE GRAND PASSAGE

NOUS, Guillaume MARECHAL, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, représentant du pouvoir adjudicateur ;

Vu le Code de la commande publique,

Vu les articles L.2122.21, L.5211.9 et L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020-CC-07-157 du 17 décembre 2020 relative aux délégations d'attribution du Président,

Vu le devis en date du 11 septembre 2025 de la société 2AO/M SAS portant sur les missions d'AMO,

Considérant la nécessité d'assistance et de conseils par un bureau d'études pour la finalisation du programme d'opération d'une aire de grand passage pour les gens du voyage.

DECIDONS

ARTICLE 1

D'accepter le devis établi par la société 2AO/M SAS sis, 9 Rue de la Trinquette, 17000 - La Rochelle et de signer la proposition financière pour un montant de 5000,00 euros HT.

ARTICLE 2

Information de cette décision sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion.

ARTICLE 3

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 4

Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).

Fait à Senlis, le 02 OCT. 2025

Guillaume MARÉCHAL

Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le :

02 OCT. 2025

Et de l'affichage le :

02 OCT. 2025

**2AO/M SAS**

Activité formation n° 54 17 01831 17
9, Rue de la Trinquette
Immeuble le Sextant
17000 - LA ROCHELLE
FRANCE

Siret : 79472846900048

Tél. : 09.72.65.77.80

Port. : 06.11.55.53.01

Email : contact@2aom.fr

Site web : <http://www.2aom.fr>

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025

ID : 060-200066975-20251002-2025_079-AR



N° : DEV000000003

Date : 11/09/2025

N° client : CLT000000008

Devis valable jusqu'au 10/11/2025

Communauté de Communes Senlis Sud Oise

30 Avenue Eugène Gazeau
60300 Senlis

Réf. : Missions AMO

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
Conseil pour la réalisation d'une aire de grand passage pour les gens du voyage	1,00	forfait	1 500,00 €	1 500,00 €	20,00%
<i>La prestation inclut :</i>					
<i>- Relecture critique et travail de complétude sur la proposition de programme pour l'aménagement et la construction d'une AGP de 100 places</i>					
Conseil, assistance pour la réalisation d'une AGP temporaire	1,00	forfait	3 500,00 €	3 500,00 €	20,00%
<i>La prestation inclut :</i>					
<i>- La définition du programme d'une AGP temporaire</i>					
<i>- L'estimation des différents besoins auxquels il faudra que la Communauté de Communes répondent pour que l'AGP temporaire puisse être considérée comme telle</i>					
<i>- Le dimensionnement d'eau potable, d'assainissement et d'électricité pour 50, 100, 150 ou 200 caravanes</i>					

Détail de la TVA

Code	Base HT	Taux	Montant
Normal	5 000,00 €	20,00%	1 000,00 €

Total HT	5 000,00 €
TVA	1 000,00 €
Total TTC	6 000,00 €

**Règlement
Echéance(s)**

Virement

Bon pour accord

Date et signature

Le montant total s'élève à six mille euros